

Formulaire de demande
« Stationnement résidant »
ZONE BLEUE



A retourner avec les pièces justificatives
Au bureau d'accueil
Rez de chaussée parking CLEMENCEAU
123 boulevard Aristide Briand
02 51 47 45 20

Sont considérés comme résidents, les habitants d'une zone de stationnement réglementé, **redevables de la taxe d'habitation à la même adresse** ; ils doivent justifier de leur domicile effectif dans la zone concernée.

Le macaron résidant est à apposer de manière lisible derrière le pare-brise.

En cas de changement de véhicule ou d'immatriculation vous devez apporter votre carte grise à l'adresse ci-dessus afin de mettre à jour votre dossier, restituer votre ancien macaron et récupérer un macaron valide.

Le macaron « résidant » zone bleue (contrôle par disque) est **GRATUIT**.

DEMANDEUR :

Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Courriel : _____

DECLARATION DE L'HABITATION :

N° de la voie: _____ Nom de la voie _____

Nom de la résidence : _____ Logement n° : _____ Étage : _____

Propriétaire Locataire

- J'habite dans la zone de contrôle par disque.

- Je souhaite souscrire un abonnement « résidant » permettant de stationner mon véhicule dans cette zone.

DECLARATION DU (DES) VEHICULES :

Véhicule 1 - MARQUE : _____ MODELE : _____ IMMATRICULATION : _____

Véhicule 2 - MARQUE : _____ MODELE : _____ IMMATRICULATION : _____

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- **Une copie du dernier avis d'imposition** à la taxe d'habitation; il permet de prouver que le domicile n'est pas utilisé à des fins professionnelles (ou une copie du bail ou d'un acte notarié pour les locataires ou propriétaires installés récemment dans l'attente de réception de la taxe d'habitation).
- **Une copie d'une facture** (moins de 3 mois) **d'eau, d'électricité ou téléphone.**
- **Une copie de la carte grise de chaque véhicule concerné.**

A

Le : _____ Signature :